

Département de l'Hérault

ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE
du 15 juin 2015 au 3 juillet 2015
(Arrête Préfectoral N° 2015-I-754 du 22 mai 2015)

concernant les travaux nécessaires au projet routier de Liaison Intercantonale d'Evitement Nord « LE LIEN » entre l'A750 à Bel Air et la RD 986 au Nord de Saint-Gély-du-Fesc

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Président : Michel FREMOLLE,
Membres titulaires : Danielle BERNARD-CASTEL, Nicole MONTEUX
Membre suppléant : Dany HEBRARD

DOCUMENT C : ANNEXES

Sommaire du document C

- 1-Arrêté préfectoral**
- 2-Avis d'enquête**
- 3- Parution dans la presse de l'Avis d'enquête publique et de l'avis ayant droit ayant droits**
 - 3-1 La GAZETTE de MONTPELLIER du 4 au 10 juin 2015
 - 3-2 L'Hérault du jour du 1^{er} juin 2015
- 4-Articles dans la presse**
 - Midi Libre du 15 juin et 22 juin 2015
- 5- Affichage sur les lieux**
 - Le plan de localisation et présentation d'un panneau
- 6-Site internet du Département**
- 7-Flyers**
- 8-Certificats affichage du Département et des quatre communes**
- 9-PV du constat d'huissier**
- 10- Exemple de lettre de notification et de questionnaires adressés aux ayants droit**



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Prefecture
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté n° 2015-I-754 portant ouverture d'une enquête publique parcellaire en urgence concernant les travaux nécessaires au projet de Liaison Intercantonale d'Évitement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint-Gély-du-Fesc sur les communes de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc présenté par le Département de l'Hérault

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code de la voirie routière ;
- VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- VU la délibération du 9 février 2015 du Conseil général du Département de l'Hérault sollicitant du préfet de l'Hérault la mise à l'enquête publique parcellaire en urgence du projet de Liaison Intercantonale d'Évitement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint-Gély-du-Fesc ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015-I-339 du 9 mars 2015 promouvant la Déclaration d'Utilité Publique et l'urgence des travaux nécessaires au projet de Liaison Intercantonale d'Évitement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint-Gély-du-Fesc et emportant mise en compatibilité des Plans d'Occupations des Sols (POS) des communes de Combaillaux, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc, et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Grabels et de Les Matelles, avec le projet ;
- VU le courrier du 19 mai 2015 par lequel le Président du Conseil Départemental du Département de l'Hérault demande l'ouverture d'une enquête publique parcellaire relative au projet susvisé ;
- VU l'ensemble du dossier présenté par le Département de l'Hérault pour être soumis à l'enquête publique parcellaire ;
- VU la décision du Préfet de l'Hérault désignant une commission d'enquête d'après la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique parcellaire en urgence relative au projet de Liaison Intercantonale d'Évitement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint-Gély-du-Fesc, sur les communes de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc.

ARTICLE 2 :

La composition de la commission d'enquête est la suivante :

- Président :
M. Michel FREMOLLE, Architecte DPLG et Urbaniste SFU, retraité.
- Membres titulaires :
Mme Danièle BERNARD-CASTEL, Ingénieur en chef des TPE, retraitée,
Mme Nicole MONTEUX, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, retraitée,
Membre suppléant :
M. Dany HEBARD, Officier supérieur aviation, retraité.

ARTICLE 3 :

Le dossier technique du projet est Monsieur Jean-Pierre Crémieu, téléphone 04 67 67 64 85, courriel jpcremieu@herault.fr Service Grands Travaux de la Direction territoriale Cœur d'Hérault Cités Maritimes du Département de l'Hérault.

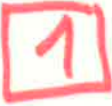
ARTICLE 4 :

Le dossier soumis à l'enquête parcellaire et les registres d'enquête seront déposés dans les mairies de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc - siège de l'enquête, durant 19 jours consécutifs, du lundi 15 juin 2015 au vendredi 3 juillet 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet durant les jours et heures d'ouverture des bureaux des mairies ou les adresser par écrit au président de la commission d'enquête qui les annexera aux registres après les avoir visés, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Mairie de Saint-Gély-du-Fesc - siège de l'enquête -
Parc de Fontgrande
BP2
34981 Saint-Gély-du-Fesc cedex

Le Président de la Commission d'enquête et/ou un de ses membres recevront les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

Mairies	Date des permanences	Horaires des permanences
Saint-Gély-du-Fesc	Lundi 15 juin 2015	de 9h à 12h00
Combaillaux	Mardi 23 juin 2015	de 14h00 à 17h00
Grabels	Jeudi 25 juin 2015	de 9h à 12h00
Saint-Clément-de-Rivière	Mercredi 1 ^{er} juillet 2015	de 14h00 à 17h00
Saint-Gély-du-Fesc	Vendredi 3 juillet 2015	de 14h00 à 17h00



Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

A titre indicatif les horaires d'ouvertures des mairies sont les suivantes :

Mairies	Horaires d'ouverture au public - à titre indicatif
Combaillaux	Du lundi au vendredi 9h00-11h30
Grabels	Du lundi au jeudi Vendredi 8h30-13h00 14h00-17h30 8h30-13h00 14h00-16h30
Saint-Clément-de-Rivière	Du lundi au vendredi 9h00-12h00 13h00-17h00
Saint-Gély-du-Fesc	Du lundi au vendredi 8h00-12h00 14h00-18h00

ARTICLE 6 :

Notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête publique parcellaire, sera faite par l'expropriant, le Département de l'Hérault, aux propriétaires intéressés (sous pli recommandé avec demande d'avis de réception).

ARTICLE 7 :

Notification du présent arrêté aux propriétaires concernés sera faite également en vue de l'application des articles L311-1 à L311-3 et R311-1 à R311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Les dispositions de l'article L311-1 à L311-3 sont les suivantes : « En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usifruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usifruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L311-1 et L311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenu de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité ».

ARTICLE 8 :

Publicité en mairies

Huit jours au moins avant le début de la procédure d'enquête et pendant toute sa durée et sauf impossibilité, les communes de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc devront afficher l'avis annonçant l'enquête sur les tableaux d'information du public prévus à cet effet. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire respectif qui devra en justifier par un certificat. Ce certificat sera transmis en fin d'enquête à la commission d'enquête et sera joint au rapport d'enquête

Publicité dans la presse

Cette enquête sera également annoncée, huit jours au moins avant son ouverture par les soins du Préfet de l'Hérault et aux frais du demandeur, dans un journal local ou régional diffusé dans le département de l'Hérault et rappelée au plus tard dans les huit premiers jours de l'enquête.

Publicité sur le site internet

L'avis au public d'ouverture d'enquête publique sera publié sur le site Internet des services de l'Etat huit jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute sa durée www.herault.gouv.fr

L'avis sera également publié sur le site internet du Département de l'Hérault à l'adresse suivante www.herault.fr/routes-transport

ARTICLE 9 :

A l'expiration du délai fixé à l'article 4, les registres d'enquête seront clos et signés, par les maires respectifs, puis transmis au Président de la commission d'enquête, dans les 24 heures, avec les dossiers d'enquête.

Dans le délai maximum d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le Président de la commission d'enquête adressera au Préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport, ses conclusions motivées et son avis.

Le Président de la commission d'enquête satisfera aux obligations du Code de l'expropriation et notamment les articles R131-4 et R131-10.

Le Préfet transmettra le rapport et les conclusions au Président du Conseil Départemental de l'Hérault et aux Maires des communes de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés, par le public, pendant un an à compter de leur date de dépôt, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux des mairies concernées et à la Préfecture de l'Hérault - Bureau de l'environnement, 34 place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier cedex 2.

Ils seront également insérés sur le site internet des services de l'Etat www.herault.gouv.fr, pendant une période d'un an à compter de leur date de dépôt.

ARTICLE 10 :

Il appartiendra au Préfet de prononcer ou pas ultérieurement, par voie d'arrêté, la cessibilité en urgence des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation de la Liaison Intercommunale d'Evitement Nord (I.L.E.N) entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint-Gély-du-Fesc sur les communes de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc, au profit du Département de l'Hérault.

ARTICLE 11 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, les maires de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc, le Président de la Commission d'enquête et ses assesseurs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 2 MAI 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Olivier JACOB



AVIS

d'ouverture d'enquête publique parcellaire en urgence concernant les travaux nécessaires au projet de Liaison Intercantonale d'Evitement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint-Gély-du-Fesc sur les communes de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc, présenté par le Département de l'Hérault

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 juin au vendredi 3 juillet 2015 inclus soit pendant 19 jours.

La composition de la commission d'enquête est la suivante :

Président : M. Michel FREMOLLE, Architecte DPLG et Urbaniste SFU, retraité.

Membres titulaires :

Mme Danièle BERNARD-CASTEL, Ingénieur en chef des TPE, retraitée.

Mme Nicole MONTEUX, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, retraitée.

Membre suppléant :

M. Dany HEBARD, Officier supérieur aviation, retraité.

Le responsable technique du projet est Monsieur Jean-Pierre Crémieu, téléphone 04 67 67 64 85, courriel jpcremieu@herault.fr Service Grands Travaux de la Direction territoriale Cœur d'Hérault Cités Maritimes du Département de l'Hérault.

Le dossier d'enquête et les registres d'enquête seront déposés dans les mairies de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc - siège de l'enquête, pendant 19 jours consécutifs, du lundi 15 juin 2015 au vendredi 3 juillet 2015 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet durant les jours et heures d'ouverture des bureaux des mairies ou les adresser par écrit au président de la commission d'enquête qui les annexera au registre après les avoir visés, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête - siège de l'enquête -

Mairie de Saint-Gély-du-Fesc

Parc de Fontgrande

BP2

34981 Saint-Gély-du-Fesc cedex

Le Président de la Commission d'enquête et/ou un de ses membres recevront les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

Mairies	Date des permanences	Horaire des permanences
Saint-Gély-du-Fesc	Lundi 15 juin 2015	de 9h à 12h00
Combaillaux	Mardi 23 juin 2015	de 14h00 à 17h00
Grabels	Jeudi 25 juin 2015	de 9h à 12h00
Saint-Clément-de-Rivière	Mercredi 1 ^{er} juillet 2015	de 14h00 à 17h00
Saint-Gély-du-Fesc	Vendredi 3 juillet 2015	de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public dans les mairies désignées ci-dessous :

Mairies	Horaire d'ouverture au public
Combaillaux	Du lundi au vendredi Samedi matin 14h00-18h00 9h00-11h30
Grabels	Du lundi au jeudi Vendredi 8h30-13h00 8h30-13h00 14h00-17h30 14h00-16h30
Saint-Clément-de-Rivière	Du lundi au vendredi 9h00-12h00 13h00-17h00
Saint-Gély-du-Fesc	Du lundi au vendredi 8h00-12h00 14h00-18h00

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, à la Préfecture de l'Hérault, - Direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans les mairies concernées.

De plus, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête www.herault.gouv.fr

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier par la Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Il appartiendra au Préfet de prononcer ou pas ultérieurement, par voie d'arrêté, la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation de la Liaison Intercantonale d'Evitement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint-Gély-du-Fesc, au profit du Département de l'Hérault.

Cet avis au public d'ouverture d'enquête publique parcellaire en urgence sera publié sur les sites Internet des Services de l'Etat www.herault.gouv.fr et du Département de l'Hérault www.herault.fr/routes-transports et il sera également, dans les mêmes délais, publié dans un journal local ou régional diffusé dans le département de l'Hérault.

2

3.2

L'actu des villes



Montpellier. Des compteurs gaz « intelligents »

Hier, Philippe Saurel, président de Montpellier Méditerranée Métropole (3M) et André Sautet, directeur territorial régional de GRDF ont officiellement signé une convention...

Pézenas Salon de l'alternance

La Mission locale et Pôle emploi organisent le salon de l'alternance mercredi 3 juin au foyer des campagnes, place Frédéric Mistral. De 9h à 13h, jeunes et demandeurs d'emploi pourront s'informer sur l'alternance à travers les contrats d'apprentissage et de professionnalisation auprès d'employeurs, de représentants des CFA et d'organismes de formation.

Différents secteurs seront représentés, hôtellerie-restauration, commerce, banque, coiffure, boulangerie, ou encore menuiserie, proposant plus de 200 offres de contrats du CAP à la Licence. L'alternance est une opportunité et un atout majeur pour entrer dans la vie active. L'année dernière les employeurs en Languedoc-Roussillon ont proposé près de 8000 contrats. Pour plus de renseignements : 04 67 96 72 42. Se munir d'un CV.



REPUBLIQUE FRANÇAISE PREFET DE L'HERAULT

AVIS

d'ouverture d'enquête publique parcelaire en urgence concernant les travaux nécessaires au projet de Liaison Intercantonale d'Evitement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint-Gély-du-Fesc sur les communes de Combailaux, Grabels, Saint-Clement-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc, présenté par le Département de l'Hérault

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 juin au vendredi 3 juillet 2015 inclus soit pendant 19 jours.

La composition de la commission d'enquête est la suivante: Président, M. Michel Fromba, architecte DPLG et urbaniste SPU, retraité.

Membres titulaires: Mme Danièle Bernard-Castel, ingénieur en chef des TPE, retraitée; Mme Nicole Morlet, inspectrice des finances publiques, retraitée.

Membre suppléant: M. Denis Hebert, officier supérieur aviation, retraité.

Le responsable technique du projet est M. Jean-Pierre Crosmeu, tel. 04 67 97 64 25, courriel: jpcrosmeu@herault.fr. Service Grande Travaux de la Direction territoriale Océan d'Hérault Côte Maritime du Département de l'Hérault.

Le dossier d'enquête et les registres d'enquête seront déposés dans les mairies de Combailaux, Grabels, Saint-Clement-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc, siège de l'enquête, pendant 19 jours consécutifs: du lundi 15 juin 2015 au vendredi 3 juillet 2015 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet durant les jours et heures d'ouverture des bureaux des mairies ou les adresser par écrit au président de la commission d'enquête sur les annexes au registre après les avoir visés, à l'adresse suivante:

M. le Président de la commission d'enquête, siège de l'enquête: Mairie de St-Gély-du-Fesc, 10 rue de la République - BP 2 34281 Saint-Gély-du-Fesc Cedex.

Le président de la commission d'enquête et/ou un de ses membres recevront les observations du public aux heures et lieux suivants:

Mairies - Dates des permanences - Horaire des permanences: - Saint-Gély-du-Fesc: du lundi 15 juin 2015 de 9 h à 12 h

- Combailaux: mercredi 23 juin 2015 de 14 h à 17 h

- Grabels: jeudi 25 juin 2015 de 9 h à 12 h

- Saint-Clement-de-Rivière: mercredi 1er juillet 2015 de 14 h à 17 h

- Saint-Gély-du-Fesc: vendredi 3 juillet 2015, de 14 h à 17 h

Les pièces du dossier seront tenus à la disposition du public dans les mairies désignées ci-dessus.

Mairie - Horaire d'ouverture au public: - Combailaux: du lundi au vendredi 14 h-18 h samedi matin 9 h-11 h 30

- Grabels: du lundi au jeudi 8 h 30-12 h, 14 h-17 h 30 vendredi 9 h 30-12 h, 14 h-16 h 30

- Saint-Clement de Rivière: du lundi au vendredi 9 h-12 h, 15 h-17 h

- Saint-Gély-du-Fesc: du lundi au vendredi 9 h-12 h, 14 h-18 h

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, à la préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans les mairies concernées.

De plus, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête www.herault.gouv.fr.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture de l'Hérault pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier par la Direction des Relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Il appartient au préfet de prononcer ou pas ultérieurement, par voie d'arrêté, la possibilité des remue-ménages ou non bâtis nécessaires à la réalisation de la Liaison Intercantonale d'Evitement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint-Gély-du-Fesc, au profit du Département de l'Hérault.

Cet avis au public d'ouverture d'enquête publique parcelaire en urgence sera publié sur les sites internet des services de l'Etat www.herault.gouv.fr et du Département de l'Hérault www.herault.fr/routes-transport et il sera également, dans les mêmes délais, publié dans un journal local du régional diffusé dans le département de l'Hérault.

En bref

Conf' : la sexualité sous l'Ancien régime

Dans le cadre des séances publiques de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier, le Dr Claude Lamboley tient une conférence au jourd'hui à 17h30, sur le thème: « Les médecins de l'amour du XVIIIème au XVIIIème siècle ». Un sujet traitant de la sexualité sous l'Ancien Régime et des médecins précurseurs des sexologues modernes. Il évoquera deux d'entre eux, Jean Aubrey du Plessis (1584-1824) et François Bois-sier de Sauvages (1708-1767). Entrée

libre, à l'amphithéâtre C. Flahault, institut de Botanique.

Canet Les Floréales de la Dourbie

Les prochaines Floréales du vin se déroulent aujourd'hui à 12h, au domaine de la Dourbie à Canet. Au cours de cette journée, dédiées à la dégustation des vins, un plateau de restaurant composé de trinitaines de caveaux créés en club pour mettre en valeur la richesse et la diversité de ces terroirs tout au long de l'année.

Montpellier Arrêt Observatoire non desservi

En raison des travaux de bouclage de la ligne 4 du tram, l'arrêt Observatoire ne sera pas desservi pour les lignes de bus 6 en direction de Pas du Loup et 7 en direction de La Martelle/Les Bouissies, du 1er juin au 2 octobre prochain. Les usagers sont invités à se rendre à l'arrêt Anatole France.

Café vidéo du CNRS

Le prochain Café vidéo du CNRS se tient jeudi 4 juin, à 15h, sur le thème « Le Rhône, renaissance d'un fleuve ». Ce rendez-vous sera animé par Alexandre Brun et Stéphane Ghiotti, tous deux géographes au laboratoire ArtDev. Ils évoqueront les nombreux aménagements humains réalisés le long du fleuve dès le XIXème siècle, réduisant son lit, et ce pour favoriser la production hydro-électrique, satisfaire les besoins énergétiques, logistiques et économiques. Face aux crises dévastatrices et à l'appauvrissement de la biodiversité engendrés, un plan de restauration écologique du Rhône a été mis en œuvre pour concevoir une nouvelle cohabitation entre le fleuve et les hommes. Entrée gratuite route de Mende.

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTE DE MONSIEUR LE PREFET DE L'HERAULT

MONTPELLIER

Tél. 04.67.06.88.70

Fax : 04.67.92.56.56



AVIS AYANTS DROIT

Enquête publique parcelaire en urgence concernant le projet de Liaison Intercantonale d'Evitement Nord (LIEN) entre l'A 750 à Bel Air et la RD 986 au nord de Saint Gély du Fosc, sur le territoire des communes de Combailaux, Grabels, Saint Clément de Riviere et Saint Gély du Fesc

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant (adresse ci-dessus) dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu de l'article L. 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchuées de tous droits à l'indemnité.

Handwritten marks and signatures at the bottom of the page.



SOMMAIRE

- Pérots**
Les activités Tap, au top ! P. 12
- Mauguio-Carnon**
La Sica soutient la Banque alimentaire P. 13
- Valflaunès**
Une balade d'épicurien dans l'appellation pic Saint-Loup P. 14
- Aniane**
"Radio Lodève" donne la parole aux Anianais ! P. 15

Le Crès "Sur le chemin de l'école"

La sculpture de Nella Buscot agrémente le rond-point de La Poste.

Le rond-point de La Poste sera dorénavant plus identifiable pour les usagers surtout occasionnels. En effet, récemment inaugurée par le maire Pierre Bonnal, une sculpture en bronze s'élève en son centre. Ainsi que le rappelle l'édile : « La pensée de cette réalisation repose sur l'achèvement de la réfection du quartier des Baléares au terme duquel nous avons souhaité mettre un point d'orgue avec la participation des groupes Giteos, Gavrielle, et Colas, acteurs de la réhabilitation du quartier ».

Un message aux enfants

L'artiste, Nella Buscot, à l'origine de la conception et réalisation de l'œuvre, est une Crésolaise bien connue pour ses nombreuses œuvres figuratives et toujours empreintes d'un message, à l'instar de la sculpture monumentale installée sur la place de Palavas. Pour autant, l'ensemble, mis en évidence sur un socle épuré en pierre de Baulieu, est en parfaite osmose avec son environnement. Sollicitée, Nella a tout de suite proposé son idée à la vue de l'emplacement choisi. Quoi de plus naturel que de représenter des enfants allant à l'école à proximité de la maternelle. La-



Une belle réalisation pour Nella Buscot aux côtés du maire Pierre Bonnal.

claire-Aubrac et de la primaire Frédéric-Mistral, dont le nom *Sur le chemin de l'école* est à lui seul évocateur. Lors de l'inauguration, Nella Buscot a remercié le maire et le conseil municipal en soulignant : « Je souhaite que cette sculpture soit un message adressé aux enfants afin qu'ils comprennent leur chance de pouvoir s'instruire, par opposition à d'autres pays,

mais également la nécessité de devoir assumer leur poids destinés ». Et d'ajouter : « C'est pourquoi le petit ours qui trône la petite fille, n'est pas content car lui ne va pas en classe ». Chaleureusement applaudie et félicitée pour cette réalisation, Nella a pu répondre aux nombreuses sollicitations lors du vin d'honneur. *Corres. ML 06 71 76 11 21*

Clapiers Le général Irastorza honoré



Le général Irastorza a reçu la médaille de citoyen d'honneur.

Le 10 juin à 15h, une belle assemblée a assisté à la remise par le maire de Clapiers, Eric Pensa, de la médaille de citoyen d'honneur au général d'Armée Elrick Irastorza. Cette médaille porte la date du 7 janvier car c'est ce jour-là que la cérémonie devait avoir lieu. Le maire a fait état de la carrière impressionnante du général Irastorza qui fut, entre autres, chef des armées, mais il a aussi souligné son humilité, sa générosité et son humanisme. Le général, qui recevait cet honneur pour avoir participé grandement au film *Faire la guerre à la guerre* réalisé par Béatrice Malige-Dufrenoy, a insisté sur la nécessité d'informer les jeunes sur les conflits et notamment celui de 14-18 (il est président de la *Association Centenaire*). Le

Une nouvelle enquête publique pour le Lien

Routes ! Le Département vise les acquisitions foncières de la voie.

Le Conseil général décline une déclaration d'utilité publique, la permission de défricher, ainsi que, depuis le 8 avril, l'autorisation au titre de la loi sur l'Eau. Les procédures nécessaires au démarrage des travaux sont en voie d'achèvement, fait-il remarquer. Pour passer un cap de plus, la continuation du Lien de Saint-Gély-du-Fesc à Bell-Air doit en passer par une nouvelle enquête, dite parcellaire. Elle va permettre d'arrêter nombre et emplacement des parcelles impactées et d'en déterminer les propriétaires. Cette enquête démarre ce lundi 15 juin, jusqu'au 3 juillet inclus. Pour la mener à bien, un dossier et un registre sont à la disposition du public dans les mairies de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc, les quatre communes concernées par les 7,8 km à réaliser. La commission d'enquête rencontrera le public à Saint-Gély-du-Fesc les 15 juin (9 h-12 h) et 3 juillet (14 h-17 h), à Combaillaux le 23 juin (14 h-17 h), à Grabels le 25 juin (9 h-12 h) et à Saint-Clément-de-Rivière le 1^{er} juillet (14 h-17 h).



Des travaux amorceés fin 2013.

► **Décreté.** Maire de Montpellier, Philippe Sauret s'est exprimé, en conseil municipal, sur son attitude par rapport au tracé du Lien et au président du Département : « En aucune façon, je ne souhaite faire pression sur M. Mesleard et en aucune façon j'ai demandé à Adnif El Khandoussi de le faire ». a-t-il dit. Ce démenti suit le compte rendu de l'assemblée du Comité de défense des riverains du Lien (ML du 07.05.15), dans lequel Thierry Salvador, son président, évoquait la venue de M. Khandoussi et une telle démarche de M. Sauret. Thierry Salvador reconnaît s'être mal expliqué. À aucun moment M. El Khandoussi n'a dit cela. »

Castelnau-le-Lez

La ville en fête

La traditionnelle fête votive de la Saint-Jean débute à 19 h, vendredi 19 juin au parc Monplaisir avec un apéritif animé par la poète Mylène. 20 h 30, repas avec la troupe Goldstar qui animera le bal à 22 h 45. Buvette du club tennis l'Escoussure et présentation de véhicules anciens par Castelnau-motors. Samedi 20 juin à 11 h 30, place de la Liberté, encierro avec animation par Ricoune et la poète Mylène, restauration

avec les commerçants du centre. 18 h 30, avenue du Jeu-de-Mail et rond-point de la Croizette, concours abricoté/handido avec les mairies Vellas, Alain, Aurore, Cladallier. Place de l'Europe à 19 h 30, remise des prix aux nageurs Bail en Lez et Castelnau basket et les commerçants. A 20 h 30, musique avec Night Jet. Feu d'artifice tiré à 22 h 15, depuis l'hôtel de ville. Dimanche 21 juin, parc

Monplaisir, rendez-vous pour à 18 h, place 11 h 30, ap groupe G pas du centre : 12 € à 15 h, avec Christian de pétanque. se des p f'Faconn cterro s' Cars ML

Montferrier-sur-Lez

Une randonnée sportive pour l'association

Comme chaque année, la coach montal Yvette Bonarte et le coach sportif Jean-Claude ont invité les sportifs à rejoindre le terrain d'entraînement à Creissan. Vingt-cinq adeptes de la petite reine des clubs VTC, Va Tout Cool et cyclos se sont retrouvés dans le Saint-Clémentais. Le départ de la randonnée, fixé à 9 h, a été respecté pour un parcours du matin, de 21 km. Le soleil et le vent du Nord étaient de la partie. Foptinisme et l'engagement des coureurs étaient à leur plus haut niveau. Direction Prusseguier et ses vignobles, arrivés sur le plateau, une vue imprenable sur le Caroux et les premiers contreforts des Cévennes les attendaient. Le peloton serré s'est retrouvé au château



Un arrêt à Capestang avant une pause

des Carrasses puis à Capestang. Après une pause bien méritée, l'équipe a rejoint la voie verte bordée de fleurs multicolores. Au bout, une gare, restaurée en restaurant Le Terminus, marquant la première étape de ce tour. Au retour, deux groupes se formaient. Les plus vaillants re-

Combaillaux

Enquête parcellaire sur le Lien

Dans la suite logique de la déclaration d'utilité publique du projet du Lien, une enquête publique parcellaire est en cours pour déterminer avec précision le nombre et l'emplacement des parcelles impactées par le projet. Cette enquête a débuté lundi 15 juin et se terminera vendredi 3 juillet. Durant cette période, les plans, dossier et registre sont mis à disposition en mairie, aux heures d'ouverture au public. De plus, le commissaire enquêteur tiendra une permanence ce mardi 23 juin, de 14 h à 17 h, pour toutes les personnes intéressées. Tout le projet est également disponible et visible sur le site lien.he-rault.fr

Corres. ML : 06 86 93 66 69 + midilibre.fr

Couverture neuve
Revision de toitures anciennes
Étanchéité
Lavage toiture et hydrofuge
Ravalement de façade
Enduit façade projeté

M. CHAUMONT
238, rue Balzac - 34000 Montpellier
04 67 15 35 55 - 06 16 24 45 91

Garantie décennale - Déplacement et devis gratuits
Travail soigné

Offre spéciale
Aides au rechargement
SIEMENS
Chargeur
Essai un mois
Offre valable jusqu'au 20 juin
d'un appareillage stéréophonique compatible

7

5



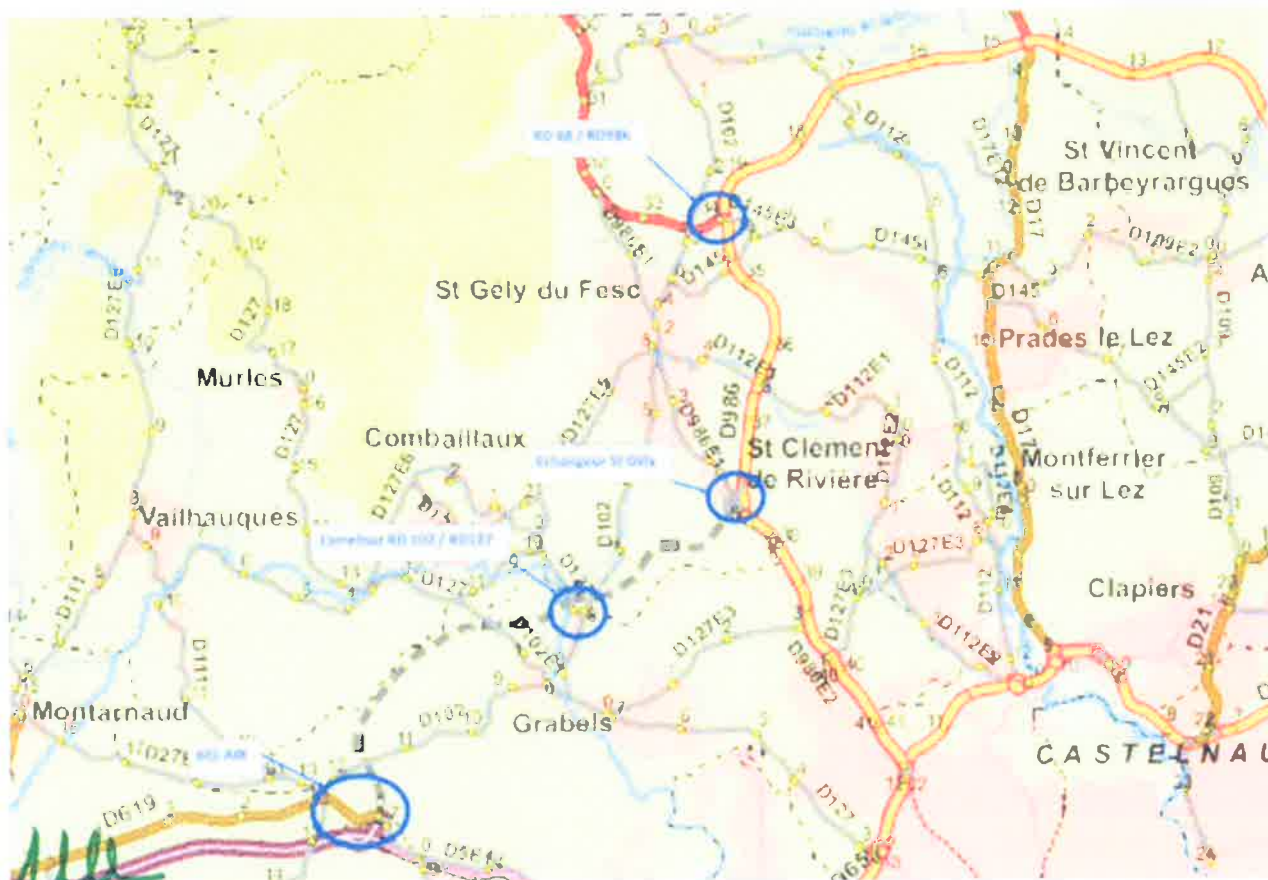
DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

RD 68 / LIEN

Aménagement entre l'A750 à Bel Air et la RD 986 au Nord de St Gély du Fesc

Enquête parcellaire
du 15 juin au 03 juillet 2015 inclus

Dossiers consultables en mairies de
Grabels, Combaillaux,
St Gély du Fesc et St Clément de Rivière



8

Développement durable

Un territoire

Le Conseil départemental



Chercher une info

- Culture
- Economie & Entreprises
- Emploi & Insertion
- Enfance & Famille
- Environnement
- International
- Jeunesse
- Logement
- Personnes handicapées
- Routes & Transports
- Seniors
- Solidarité
- Sports & Loisirs
- Tourisme
- Num'her@ult
- Pierresvives
- Le LIEN
- La RD 65
- Laboratoire vétérinaire
- Organismes associés
- Services en ligne
- Emplois et stages
- Aides aux associations
- Marchés publics
- Hérault Transport
- Espace Presse

Accueil » Routes & Transports » Publications

Liaison intercantonale d'évitement nord (LIEN) entre l'A 750 et la RD 986



ENQUÊTE PARCELLAIRE EN URGENCE

La présente enquête parcellaire concerne l'unité fonctionnelle entre le nord de Saint-Gély-du-Fescq et Bel Air (A750) sur le territoire des communes de Combailoux, Grabels, Les Matières, Saint-Clement de Rivière et Saint-Gély-du-Fescq. Le projet consiste en :

- la réalisation d'une nouvelle voie de 7,8 km à 2 x 1 voies entre le lieu-dit Bel-Air à Grabels et l'échangeur sur la RD 986 à Saint-Gély-du-Fescq,
- la mise à 2 x 2 voies de la RD 986 sur sa section de déviation de Saint-Gély-du-Fescq,
- la réalisation des ouvrages d'art permettant le passage de voies et de cours d'eau,
- la réalisation des ouvrages hydrauliques nécessaires à l'essaiement des plateformes routières créées,
- la création d'un itinéraire cyclable le long de la RD 986 et l'aménagement de parkings relais,
- l'ensemble des mesures d'accompagnement paysagères et environnementales.

Le dossier parcellaire (état et plan) n'est pas consultable sur le site internet, mais en mairie de Combailoux, Grabels, Saint-Clement de Rivière et Saint-Gély du Fescq.

- > Arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire en urgence
- > Avis d'ouverture d'enquête parcellaire en urgence
- > Notice parcellaire
- > Avis aux ayants droit

AUTRES PUBLICATIONS DE LA RUBRIQUE



Projet d'aménagement de la RD 127 E 3

La RD 127 E 3 assure la liaison entre les communes de Grabels et de Montferrier sur Lez. C'est un itinéraire de plus en plus fréquenté (plus de 3500 véhicules/jour) inadapté à ce trafic. Cet ...

Accéder à la publication



Avis d'ouverture d'enquête parcellaire complémentaire et modificative en urgence

RD 61 AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE ENTRE LUNEL ET LA GRANDE-MOTTE

Le projet d'aménagement de la RD61 entre Lunel et la Grande Motte est conçu avec une mise à 2x2 voies. La voie existante est maintenue pour le sens Nord-Sud et une chaussée nouvelle sera ...

Accéder à la publication



Avis d'ouverture d'enquête parcellaire complémentaire RD 610 DÉVIATION DE CASTRIES

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE EN URGENCE Concernant le projet d'aménagement de la RD 610 « Déviation de Castries » au profit du Département de ...

Accéder à la publication

TOUS LES THÈMES ROUTES & TRANSPORTS

Chantiers et infrastructures routières

- Le projet de déviation de Gignac
- La déviation de Bedarieux
- La RD65
- Le LIEN

Sécurité routière

- Quelques conseils avant de prendre la route

Aménagements sécurisés

- Itinéraires cyclables
- Itinéraires motos

Transports collectifs

SERVICES



EN PRATIQUE

Hérault Transport
Parc euromédicine II CS 34 303
Avenue du Professeur Viata
34193 Montpellier cedex 5
Tél : 04 34 688 999

Mail : info@herault-transport.fr
> Accéder à la fiche de contact

> Voir tous les contacts Routes & Transports

AILLEURS SUR LE WEB

> Voir les sites

NOUS ÉCRIRE

> Contacter le Conseil départemental

MOTS-CLÉS

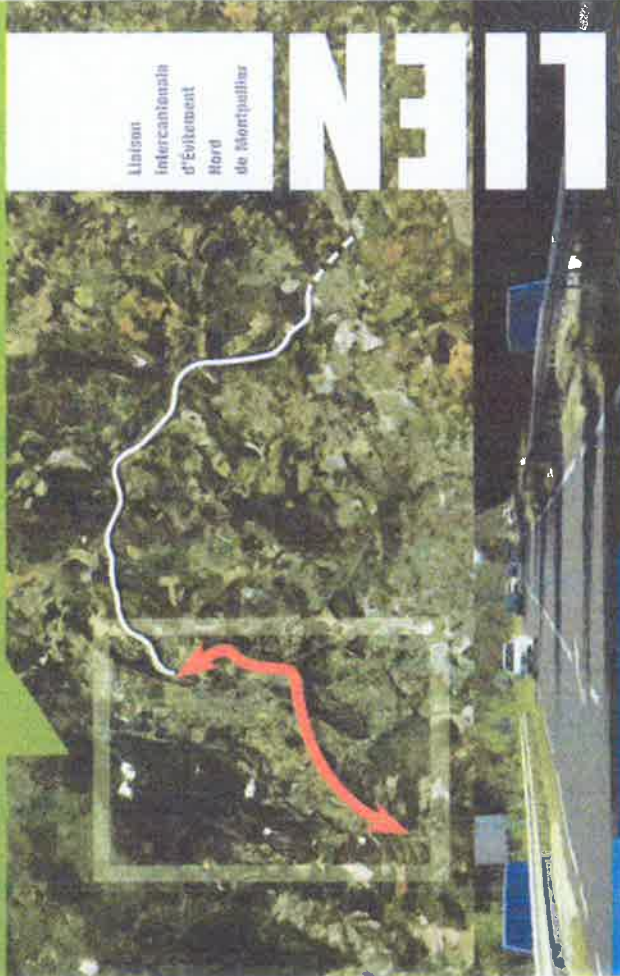
Tous les thématiques associées au thème
Routes & Transports

sport culture
environnement musique
pierresvives Montpellier
collège solidarité Domaine d'O
nature viticulture Hérault travaux
Béziers routes jeunesse inauguration
vin Théâtre session publique territoire
festival développement durable
biodiversité assemblée départementale
Sète Insertion LAM éducation économie
santé emploi cinéma exposition PRIJ

9 *me*

Réaliser la route durable

St Gély du Fesc - Bel Air



15 juin > 3 juillet 2015

Avis d'enquête parcellaire

Tout le projet sur lien.herault.fr



Avis d'enquête parcellaire du 15 juin au 3 juillet 2015

Une enquête parcellaire pourquoi ?

Le projet de la section Bel Air à St Gély Nord de la RD 68 a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 9 mars 2015 après une enquête publique qui s'était déroulée du 24 août au 30 septembre 2014.

L'enquête parcellaire est une étape nécessaire aux acquisitions de terrains. Elle permet de déterminer avec précision le nombre et l'emplacement des parcelles et d'identifier les propriétaires directement impactés par le projet qui peuvent ainsi savoir avec exactitude dans quelle mesure leur bien sera concerné.

L'enquête parcellaire comment ?

Le dossier sera déposé dans les mairies de Combaillaux, Grabels, Saint-Clement-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc (siège de l'enquête), pendant 19 jours consécutifs, du lundi 15 juin 2015 au vendredi 3 juillet 2015 inclus. A cette fin, chacun pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet durant les jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux des mairies ou les adresser par écrit au président de la commission d'enquête qui les annexera au registre après les avoir visés, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Mairie de Saint-Gély-du-Fesc Parc de Fontgrande BP2
34931 Saint-Gély-du-Fesc Cedex

Les permanences de la commission d'enquête :

Le Président de la Commission d'enquête et/ou un de ses membres recevront les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

Mairies	Date des permanences	Horaires, des permanences
Saint-Gély-du-Fesc	Lundi 15 juin 2015	de 9h à 12h
Combaillaux	Mardi 23 juin 2015	de 14h à 17h
Grabels	Jeudi 25 juin 2015	de 9h à 12h
Saint-Clement-de-Rivière	Mercredi 1 ^{er} juillet 2015	de 14h à 17h
Saint-Gély-du-Fesc	Vendredi 3 juillet 2015	de 14h à 17h

7

Le responsable technique du projet est Monsieur Jean-Pierre Grémieu, téléphone 04 67 67 64 85, courriel jpcremieu@herault.fr
Service Grands Travaux de la Direction territoriale Cœur d'Herault
Cités Maritimes du Département de l'Herault.





**Département
Hérault**

Direction Générale des Services
Service de l'Assemblée

8

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Président du Conseil départemental de l'Hérault atteste qu'il a été procédé à l'affichage de :

L'avis d'ouverture d'enquête publique en urgence concernant les travaux nécessaires au projet de Liaison Intercantonale d'Evitement Nord (L.I.E.N), entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint-Gély du Fesc, sur les communes de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément de Rivière et Saint-Gély du Fesc, à l'Hôtel du Département domicilié 1 000, rue d'Alco à Montpellier, du 28 mai 2015 au 3 juillet 2015.

Fait à Montpellier, le - 6 JUL. 2015

P/le Président
et par délégation,
Le Chef du Service de l'Assemblée


Jean Garcia

VU
Le Commissaire Enquêteur


Michel FREMOLLE

11 

12 



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Direction Equipement - Urbanisme
Service Urbanisme
☎ 04 67 66 86 15

DEU 15 07 737X

Je soussignée, Madame Michèle LERNOUT, Maire de la Commune de SAINT GELY DU FESC,

CERTIFIE avoir affiché, à l'endroit habituel d'affichage en Mairie, et pour toute la durée de l'enquête qui s'est déroulée du 15 juin au 3 juillet 2015, l'avis d'ouverture d'enquête publique concernant les travaux nécessaires au projet de Liaison Intercommunale d'Évilement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 et la RD 986 au nord de Saint Gély du Fesc.

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à SAINT GELY DU FESC, le 3 juillet 2015



Michèle LERNOUT

VU

Le Commissaire Enquêteur


Michel FREMOLLE



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Direction Equipement - Urbanisme
Service Urbanisme
☎ 04 67 66 86 15

DEU 15 06 656 X7

Je soussignée, Madame Michèle LERNOUT, Maire de la Commune de SAINT GELY DU FESC,

CERTIFIE avoir affiché ce jour, à l'endroit habituel d'affichage en Mairie, et pour une durée d'un mois, le courrier de saisine du Département de l'Hérault sollicitant l'affichage collectif des notifications d'ouverture d'enquête parcellaire concernant le L.I.E.N. adressées à :

1. Association ESPOIR POUR L'ENFANT : aucun retour d'A.R. à ce jour ;
2. BLANC Béatrix : retour avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse » ;
3. BLANC Philippe : retour avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse » ;
4. BRUNFI Pascal : aucun retour d'A.R. à ce jour ;
5. CAUSSIDIER Laure : aucun retour d'A.R. à ce jour ;
6. LERIN/COPROPRIETE MAS DE GENTIL : aucun retour d'A.R. à ce jour ;
7. NAIGEON/COPROPRIETE MAS DE GENTIL : aucun retour d'A.R. à ce jour ;
8. DUSFOUR Karine : retour avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse » ;
9. DUSFOUR Nicolas : retour avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse » ;
10. JURIE-JOLIE Calixte : retour avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse » ;
11. JURIE-JOLIE Rémy : retour avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse » ;
12. MARQUER Lydia : retour avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse » ;
13. PEPIN Marie veuve CALLEY : retour avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse » ;
14. SA DAG : aucun retour d'A.R. à ce jour ;
15. SCI ALMA : retour avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse » ;
16. TEILLARD Marie-Cécile : retour avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse » ;
17. THIAULT Bénédicte : retour avec la mention « défaut d'accès ou d'adressage » ;
18. THIAULT Jérôme : retour avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse ».

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à SAINT GELY DU FESC, le 16 juin 2015



VU
Le Commissaire Enquêteur


Michel FREMOLLE



MERILHAC
FRANÇOIS
DEPARTEMENT
DE
L'HERAULT
Hôtel de Ville
code postal : 34090
tél. 04 67 66 66 06
fax 04 67 66 66 79
site internet 34090.com
www.saint-clément-de-riviere.com

VU
Le Commissaire Enquêteur

Michel FREMOLLE

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné Rodolphe CAYZAC, Maire de la Commune de Saint Clément de Rivière, certifie avoir fait procéder :

- le **27/05/2015** à l'affichage dans les panneaux prévus à cet effet et à la mise en ligne sur le site de :
L'arrêté n° 2015-I-754 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire en urgence concernant les travaux nécessaires au projet de Liaison Intercantonale d'Evitement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint Gély du Fesc sur les communes de Combailaux, Grabels, Saint Clément de Rivière et Saint Gély du Fesc, ainsi que de l'avis d'ouverture d'enquête.

- Le **05/06/15** à l'affichage de la notification individuelle relative à un bien non délimité

- Le **17/06/15** à l'affichage des notifications pour lesquelles le Département n'a pas réceptionné tous les accusés réception ou pour les courriers revenus

- Le **29/06/2015** : la liste des retours actualisée



A Saint Clément de Rivière
le 30 Juin 2015

MAIRIE
DE

COMBAILLAUX

34980



Tél. 04 67 84 22 68
Fax 04 67 84 87 98
mairie.combailaux@wanadoo.fr

mairie.combailaux@wanadoo.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Daniel Floutard, Maire de la commune de Combailaux, certifie que :

- L'avis d'ouverture d'enquête publique parcellaire en urgence concernant les travaux nécessaires au projet de Liaison Intercantonale d'Evitement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD 986 au nord de St Gély du Fesc sur les communes de Combailaux, Grabels, St Clément de Rivière et St Gély du Fesc, présenté par le Département de l'Hérault,
- L'arrêté Préfectoral n°2015-I-754 en date du 22/05/2015 correspondant, sont affichés du 5 juin 2015 au 3 juillet 2015 en Mairie,
- Les notifications individuelles du 26/05/2015, (18 notifications d'ouverture d'enquête (copies) + 12 mentions retour postal (copies) reçues par courrier en date du 15/06/2015 du Conseil Départemental – Pôle développement et aménagement – Direction de l'action foncière et immobilière, sont affichés en Mairie à partir du 15 juin 2015 et ce, pour une durée d'un mois.
- Les notifications individuelles du 26/06/2015, (18 notifications d'ouverture d'enquête (copies) + 11 mentions retour postal (copies) reçues par courrier en date du 26/06/2015 du Conseil Départemental – Pôle développement et aménagement – Direction de l'action foncière et immobilière, sont affichés en Mairie à partir du 26 juin 2015 et ce, jusqu'au 15/07/2015.

Fait à Combailaux, Le 03/07/2015

VU
Le Commissaire Enquêteur


Michel FREMOLLE

Le Maire,
Daniel FLOUTARD



Certificat d'Affichage

Je soussigné, René Revol, Maire de Grabels, certifie que l'avis d'ouverture d'enquête publique parcellaire en urgence concernant les travaux nécessaires au projet de Liaison Intercantonale d'Evitement Nord (I.L.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD 986 au nord de Saint Gély du Fesc sur les communes de Combailonx, Grabels, Saint Clément de Rivière et Saint Gély du Fesc, présenté par le Département de l'Hérault est affiché sur les panneaux officiels en Mairie à compter du 29 mai 2015 jusqu'au 3 juillet 2015 inclus

Grabels, le 29 mai 2015.

Le Maire,
René Revol

VU
Le Commissaire Enquêteur

Michel FREMOLLE

Certificat d'Affichage collectif

Je soussigné, René REVOL, Maire de la Commune de Grabels, certifie que les notifications individuelles reçues le 15 juin 2015 (projet du LIEN) ont été affichées sur les panneaux officiels en Mairie du 15 Juin 2015 inclus et ce jusqu'au 15 juillet 2015.

1. Association ESPOIR POUR UN ENFANT : aucun retour d'A.R. à ce jour
2. BLANC Béatrix : retour avec la mention < destinataire inconnu à l'adresse >
3. BLANC Philippe : retour avec la mention < destinataire inconnu à l'adresse >
4. BRUNEL Pascal : aucun retour d'A.R. à ce jour
5. CAUSSIDIÉ Laure : aucun retour d'A.R. à ce jour
6. LERIN /COPROPRIETE MAS DE GENTIL : aucun retour d'A.R. à ce jour
7. NAIGEON/COPROPRIETE MAS DE GENTIL : aucun retour d'A.R. à ce jour
8. DUSFOUR Karine : retour avec la mention < destinataire inconnu à l'adresse >
9. DUSFOUR Nicolas : retour avec la mention < destinataire inconnu à l'adresse >
10. JURIE-JOLIE Calixte : retour avec la mention < destinataire inconnu à l'adresse >
11. JURIE-JOLIE Rémy : retour avec la mention < destinataire inconnu à l'adresse >
12. MARQUER Lydia : retour avec la mention < destinataire inconnu à l'adresse >
13. PEPIN Marie veuve CALLEY : retour avec la mention < destinataire inconnu à l'adresse >
14. SA DAG : aucun retour d'A.R. à ce jour
15. SCI ALMA:retour avec la mention < destinataire inconnu à l'adresse >
16. TEILLARD Marie-Cécile : retour avec la mention < destinataire inconnu à l'adresse >
17. THIAULT Bénédicte : retour avec la mention < défaut d'accès ou d'adressage >
18. THIAULT Jérôme : retour avec la mention < destinataire inconnu à l'adresse >

Grabels, le 3 juillet 2015

Le Maire
René REVOL

VU
Le Commissaire Enquêteur

MICHEL FREMOLLE

PROCES VERBAL D'ETAT DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE QUINZE
ET LES QUINZE JUIN et
VINGT DEUX JUIN

A LA REQUETE DU :

CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT dont le siège est situé Hôtel du
Département - 1000, rue d'Alco à 34000 MONTPELLIER.

Représentié par Madame ALQUIER Magalie.

Laquelle m'a exposé :

Que le CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT ouvrirait une enquête publique du
15 juin 2015 au 03 juillet 2015 concernant la RD 68 ; le lien entre SAINT-GELY
NORD et BEL AIR.

Que pour ce faire, afin d'informer les usagers, des panneaux avaient été disposés à
quatre carrefours stratégiques selon l'enquête parcellaire du 15 juin 2015 au 03 juillet
2015 inclus indiquant que le dossier était consultable en mairie de GRABELS -
COMBAILLAUX - SAINT GELY DU FESC et SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.

Que l'affichage dans les différentes mairies concernées par l'avis d'ouverture
d'enquête publique unique devait être constaté aux différentes mairies concernées à
savoir : SAINT-GELY DU FESC - COMBAILLAUX - GRABELS - SAINT-
CLEMENT DE RIVIERE.

Que devait être constatée également la diffusion sur les panneaux lumineux de
communication des communes (de la commune) de SAINT-GELY DU FESC et de
GRABELS : panneaux situés devant la mairie, devant le forum au centre de SAINT-
GELY DU FESC et devant l'immeuble EMERAUDE à l'entrée de ladite commune.

Déférant à cette réquisition,

Je, Robert - Denis MEISSONNIER - Huisier de Justice Associé - Membre de
la SCP MEISSONNIER - GARNIER située 255, rue Claude François à
MONTPELLIER, (34000) soussigné.

Certifié m'être déplacé, ce jour, 15 juin 2015, dans les mairies de GRABELS
SAINT-GELY-DU-FESC - COMBAILLAUX et SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.

→ MAIRIE DE GRABELS :

Sur le panneau d'affichage extérieur, à la vue du public, je constate l'apposition de
l'avis d'ouverture d'enquête publique parcellaire comportant deux feuilles.

→ MAIRIE DE COMBAILLAUX :

Sur la porte vitrée permettant d'accéder à la mairie, à la vue du public, je constate
l'apposition de l'avis d'ouverture d'enquête publique parcellaire comportant deux
feuilles.

→ MAIRIE DE SAINT-GELY DU FESC :

Sur les portes d'accès à la mairie, à la vue du public, je constate l'apposition de l'avis
d'ouverture d'enquête publique parcellaire comportant deux feuilles.

→ MAIRIE DE SAINT-CLEMENT DE RIVIERE :

Sur le panneau d'affichage extérieur, à la vue du public, je constate l'apposition de
l'avis d'ouverture parcellaire comportant deux feuilles.

Je me déplace ensuite aux différents carrefours où, je constate que les différents
panneaux situés aux emplacements décrits ci-dessous sont bien en place.

→ ROND POINT D619 - D 565 :

Je constate l'apposition d'un panneau de communication situé sur le côté droit de la
chaussée au niveau du rond point.

→ CARREFOUR D127 - 102 :

Je constate l'apposition d'un panneau de communication situé sur le côté gauche de
la chaussée en venant de GRABELS.



16 

→ ECHANGEUR SAINT-GELY RD 986 :

Je constate l'apposition d'un panneau de communication sur le côté droit de la RD 986 en direction de SAINT-GELY DU FESC avant le pont avec possibilité de stationnement jouxtant.

→ ECHANGEUR RD 986 / RD 68 :

Je constate l'apposition d'un panneau de communication au rond point RD 986 et RD 68.

Je me suis ensuite déplacé à l'emplacement des panneaux lumineux de SAINT-GELY DU FESC.

→ SUR LA COMMUNE DE SAINT-GELY DU FESC :

ECHANGEUR RD 112 E1 RD 980 à l'entrée de SAINT-GELY DU FESC, au niveau de l'immeuble EMERAUDE, je constate la présence d'un panneau lumineux sur deux faces.

Un des messages qui apparaît en son temps indique :

« Enquête publique parcellaire en urgence du 15 juin au 3 juillet
Permanence du Commissaire Enquêteur en mairie le lundi 15 juin de 9 heures à 12 heures et le vendredi 3 juillet de 14 heures à 17 heures. »

Le même message est présent sur le panneau lumineux en face du Forum sur une seule face.

Le même message est également présent sur le panneau lumineux situé à la sortie du parking de la mairie.

Le 22 juin 2015, je me suis déplacé sur la commune de GRABELS, angle Rue de Montpeller - Rue de Rieumassel, en venant du centre ville de Grabels côté droit de la chaussée.

Je constate la présence d'un panneau lumineux sur une face.

Un des messages qui apparaît en son temps indique :

« Lien
Enquête publique
du 15/06 au 3/07
Permanence Mairie
23 juin de 9 à 12 H »

Annexés au présent procès verbal de constat :

- un plan de situation des panneaux,
- un exemplaire de l'avis sur deux pages.

Des photographies sont annexées au présent procès verbal de constat que j'ai établi pour servir et valloir ce que de droit.

COUT :

EMOI.	600,00
SCT.	7,67
TOTAL HT	607,67
TVA 20. %	121,54
ENREG	11,16
TOTAL TTC	740,37 EUROS





Montpellier, le 26 mai 2016

PDA/23000

Monsieur le Directeur ESPOIR POUR UN ENFANT
Maisons des Triers Mondes
27 bd. Louise Blanc
34000 MONTPELLIER

Pôle développement et aménagement
Direction de l'action foncière et immobilière
Service procédures négociation

Dossier suivi par : Léane Proust
Propriété n° DB1039
Téléphone : 04 67 87 84 61
Téléfax : 04 67 87 56 28
E-mail : lproust@herault.fr

Lettre Recommandée avec A.R. n° 2c 054 976 6898 6

Objet : notification du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en urgence et de l'avis d'ouverture d'enquête
RD 88 - LIEN - section entre l'A750 à Bel Air et la RD 886 au Nord de St Gely-du-Fesc.
RMF : DB1M35910393 - Propriété Cst CAUSSIDIER

Monsieur le Directeur,

Par arrêté n° 2015-1-754 en date du 22 mai 2015, Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire en urgence destinée à déterminer les parcelles à exproprier de RD 88 - LIEN - section entre l'A750 à Bel Air et la RD 886 au Nord de St Gely-du-Fesc, ainsi qu'à rechercher les propriétaires et titulaires de droits réels sur lesdites parcelles.

1. En application des dispositions de l'article R. 131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, je vous informe que le dossier d'enquête publique parcellaire sera déposé en mairie de Saint Gely-du-Fesc, Combailaux, Grabels et Saint Clément-de-Rivière, à compter du **lundi 15 juin 2015**, date du début de l'enquête publique, et ce jusqu'au **vendredi 3 juillet 2015**, date de sa clôture.

Le dossier sera consultable en mairies de Saint Gely-du-Fesc, Combailaux, Grabels et Saint Clément-de-Rivière, pendant la durée de l'enquête, aux horaires habituels d'ouverture des mairies respectives, comme indiqué sur l'avis d'ouverture d'enquête publique.

Vous pourrez éventuellement consigner vos observations dans les registres prévus à cet effet ou les adresser par écrit à Monsieur le Président de la Commission d'enquête.



2. De plus, je vous précise qu'en vertu des dispositions de l'article R. 131-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique :

« les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 85-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité ou des propriétaires actuels. »

Concrètement, vous êtes tenu de fournir les indications relatives à votre identité, ou, à défaut, de donner tout renseignement en votre possession sur l'identité ou des propriétaires actuels :

- Si le propriétaire est une personne physique : ses noms, prénoms dans l'ordre de l'état civil, domicile, date et lieu de naissance, profession et nom du conjoint

En cas d'indivision, ces renseignements doivent être fournis pour l'ensemble des co-indivisaires.

- Si le propriétaire est une personne morale - dénomination, forme juridique, siège social, numéro d'identité qui lui a été attribué lors de son inscription au répertoire prévu à l'article R. 123-220 du code de commerce complété, si celle-ci est assujettie à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, par la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée, les nom, prénoms et domicile du ou des représentants de la personne morale

S'il s'agit d'une association ou d'un syndicat, date et lieu de déclaration ou du dépôt des statuts.

Je vous invite à me faire parvenir ces renseignements dans les meilleurs délais, et, en tout état de cause, avant la fin de l'enquête, afin, notamment d'éviter tout retard ou difficulté dans le paiement des indemnités qui vous seront allouées, à l'adresse suivante :

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
Pôle développement et aménagement
Direction de l'action foncière et immobilière
Service procédures et négociations
1000, rue d'Alco
34087 MONTPELLIER CEDEX 4



10

19 

Personne morale (Société, Syndicat, autres)

Dénomination :
 Siège (adresse) :
 Forme juridique (pour les Sociétés) :
 Date et n° d'immatriculation du Registre du commerce (Sociétés commerciales) :
 Date et lieu de dépôts des statuts (pour les Syndicats) :
 Représentié par (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :
Abstraire un extrait K2 ou Kbis pour les Sociétés

Occupation du bien - situation locative

La parcelle est-elle mise en culture, vignes, céréales, etc. : oui non
 Si oui aménagé de plantation : Cépage :

La parcelle est-elle donnée en location :	Nom et adresse du locataire :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
	Type de bail :		Date du bail :	

Origine de propriété

L'origine de propriété est à demander à votre notaire, le cas échéant. Pour les biens désignés ci-dessus, vous pouvez préciser ci-dessous : la nature de l'acte (succession, acquisition, partage, échange...) et indiquer la date de l'acte, le nom du notaire et les mentions de publication.
 Préciser si le bien désigné est propre : au mari à la femme communautaire
Inscrire le régime des biens de propriété (communauté à votre initiative le cas échéant) et de lui, quand-parti s'il s'agit d'un bien de copropriété.
 S'il s'agit d'un achat ou d'une donation ou d'une donation-partage :
 Nature de l'acte : achat donation partage

Centre des Impôts dont vous dépendez :
 Nom et adresse du notaire, rédacteur de l'acte :

vif

plan division BMD à joindre SUP

Date de l'acte notarié :
 Date, volume et numéro de la transcription de l'acte :
 Date de publication de l'acte :

S'il s'agit d'une succession :

Nature de l'acte : Succession en pleine : oui non
 Nom et adresse du notaire, rédacteur de l'acte :
 Date de l'ouverture de la succession :
 Nom et prénom du défunt :
 Degré de parenté :
 Date des actes qui auraient pu intervenir à la suite de l'ouverture de la succession :
 Date des actes :

- Les renseignements déclarés (ayer les indications multiples)
- Être liés propriétaires des immeubles au rero désigné
 - Ne pas être propriétaires des immeubles au rero désigné
 - Ne pas cumuler les 0 propriétés/actes immobiliers
 - Consulter les 0 propriétés/actes immobiliers

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus
 Fait à Le.....
 (signature)

Fiche à retourner :
 Département de l'Hérault / PDA - Direction de l'action foncière et immobilière - service procédures et négociation
 - 1000 rue d'Alco - 34087 Montpellier cedex 4
 Propriété n° DBU030

vif